

## **Compte Rendu Assemblée Générale Extraordinaire**

Le président constate que le quorum est atteint , il expose à l'Assemblée la modification des statuts approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire à savoir étendre aux maire-adjoint, aux présidents et vice-présidents d'EPCI la possibilité d'adhérer à l'association qui prendra le nom suivant :

**Association des maires, maires adjoints, présidents et vice-présidents d'EPCI des Pyrénées atlantiques**

Cette proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité. L'Assemblée charge le Président et le secrétaire d'accomplir les formalités officielles auprès de la Préfecture.

Le président clôture alors l'Assemblée Générale Extraordinaire